



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1320/Add.1
16 mars 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquantième session
(Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire)

RESOLUTIONS INTERESSANT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ADOPTEES
PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Note du secrétaire exécutif

Additif

PARTIE I

B. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A LA REPRISE DE
SA QUARANTE-HUITIEME SESSION ET A SA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

49/21. Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Section G : Coopération et assistance internationales en vue
d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et de faciliter
le relèvement de ce pays

1. Aux paragraphes 1 et 2 du dispositif de la section G, l'Assemblée :

"1. Prie le Secrétaire général, d'une part, de désigner, dans les limites des ressources disponibles, une mission d'enquête composée d'experts chargés d'évaluer l'étendue des dommages de guerre en Croatie et leurs conséquences pour l'infrastructure, les ressources, l'environnement et la population du pays, et d'étudier ce dont ce dernier a besoin si l'on veut aider le Gouvernement croate à établir un programme de relèvement, de reconstruction et de développement et, d'autre part, de lancer, le cas échéant, un appel international du financement de la mission;

2. Fait de nouveau appel à tous les Etats, aux organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales et aux autres entités intéressées pour qu'ils coopèrent sous diverses formes et fournissent une assistance spéciale et autre, en particulier dans les régions les plus durement éprouvées, en vue de faciliter une réinsertion pacifique dans le cadre du programme de reconstruction et de développement."

2. Au paragraphe 5 de sa décision A (49), la Commission a pris acte avec satisfaction des incidences de la résolution 48/204 de l'Assemblée sur la coopération et l'assistance internationales en vue d'atténuer les conséquences de la guerre en Croatie et prié le Secrétaire exécutif d'informer le Secrétaire général des travaux de la Commission dans ce domaine pour l'aider à préparer des rapports de synthèse sur le sujet.

PARTIE II

B. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A LA REPRISE DE SA QUARANTE-HUITIEME SESSION ET A SA QUARANTE-NEUVIEME SESSION

- 49/11. Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies
- 49/13. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- 49/81. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
